

# Masqués mais pas baillonnés !

C'est ce qui s'est exprimé le 17 septembre, lors de la manifestation de rentrée, à l'appel des syndicats cgt, solidaires fsu et unef



Ci-dessus, ceux de Nokia qui refusent de faire les frais de la stratégie de la multinationale.

Ci-contre les employés de Carrefour Market qui ont été grandement sollicités pendant le confinement et qui exigent une légitime reconnaissance salariale



## Une obstination antisociale permanente !

La trêve estivale tant espérée dans la propagation de l'épidémie n'a donc pas eu lieu et les congés se sont malheureusement passés au rythme imposé par la distanciation sociale et le port du masque.

La menace épidémique se précisant, elle donne à cette rentrée une dimension inquiétante qui n'est pas de nature à générer optimisme et sérénité.

Mais pour autant notre nouveau premier ministre, qui devrait s'atteler à gérer et combattre les conséquences économiques et sociales graves, qui résultent de cette situation, affiche sa priorité : relancer la réforme des retraites qui était en sommeil depuis le confinement.

Faut-il rappeler que cette réforme qui a été suspendue, après avoir été adoptée lors d'un « vote express » en première lecture à l'Assemblée Nationale, est à ce jour massivement rejetée par une majorité de salariés, de fonctionnaires, d'agents publics...

Ainsi, c'est sous le prétexte d'une prétendue nécessité d'adaptation au contexte économique que Monsieur CASTEX a commandé au Conseil d'orientation des retraites (COR) un nouveau rapport en vue de poursuivre et de conclure la réforme des retraites vers son objectif de régime universel.

Il y a donc tout à craindre de cette nouvelle initiative qui prétend vouloir construire une réforme des retraites par points, avec le même objectif régressif d'en finir avec la diversité des régimes, mais en l'adaptant à la situation économique et sociale de crise générée par la pandémie provoquée par la COVID 19.

A nous d'agir à nouveau pour repousser cette obstination anti sociale ■

## Covid 19, l'effet papillon !

La section syndicale cgt finances publiques de la dnef a dû annuler son Assemblée générale.

Initialement prévue pour le 23 mars 2020, elle avait été reportée au 12 octobre.

Hélas, le regain estival de l'épidémie qui s'est renforcée cet automne et les mesures imposées par l'administration nous amènent à purement et simplement annuler cette réunion statutaire.

Nous regrettons cette situation avec d'autant plus de force que nous sommes très attachés à la conduite démocratique de l'organisation syndicale.

A cette fin, la commission exécutive a décidé de publier et de soumettre à l'appréciation de chacun des adhérents son rapport d'activité. Elle invite aussi les camarades qui le souhaitent à candidater à l'organisme de direction collégial (commission exécutive).

Gageons que 2021 nous permettra enfin de nous réunir enfin.



Ci-dessus, l'affiche qui n'a pas été éditée.

# Le contrôle fiscal, moins efficace ?

La commission des finances du Sénat s'est penchée sur les résultats du contrôle fiscal. Dans son rapport elle analyse la situation au regard du satisfecit affiché par le gouvernement pour 2019. Un rapport certes politiquement correct mais qui n'en pointe pas moins une évolution révélatrice des effets de l'orientation du schéma stratégique de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce rapport sénatorial, analysé par le mensuel « Alternatives Economiques », dans son numéro de septembre, a titré son article « Lutte contre la fraude : le fisc de moins en moins efficace ».

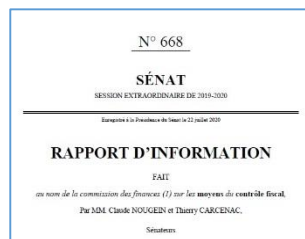
Il va de soi qu'une telle appréciation mérite de se pencher sur les éléments qui la fondent.

Il en est d'autant plus nécessaire que cela fait des années que notre organisation syndicale dénonce l'absence de sanctuarisation du contrôle fiscal. Malheureusement, même si cette analyse vient corroborer notre propre constat, cela n'en est pas plus satisfaisant pour autant.

## Mais que dit le rapport sénatorial.

En guise de préambule, la première partie du rapport sénatorial relève d'une part que si les résultats de 2019 paraissent satisfaisants, ils n'occultent pas la baisse intervenue sur plusieurs années et qu'en conséquence, ils ne mettent pas fin aux interrogations sur les moyens consacrés. La commission s'interroge ensuite sur la pertinence des chiffres du ministère qu'il convient de

« prendre avec la plus grande précaution... », notamment du fait d'un manque d'information dont dispose la Haute Assemblée, ce qui est susceptible d'en altérer la réflexion. Bref en langage courant cela signifie que le rapporteur constate que les chiffres du ministre disent un peu ce que le gouvernement veut et qu'en plus ils ne disposent pas des éléments de comparaison nécessaires à une analyse sincère.



ments de comparaison nécessaires à une analyse sincère.

C'est tout le problème de notre administration qui est là pointé et dont les sénateurs relèvent les limites.

Ainsi, ils estiment qu'il y a une absence d'évaluation de la fraude fiscale et un problème méthodologique qui ne permet pas de disposer d'une grille d'analyse fiable.

Ils s'accordent également à dire que « l'appréciation du volume et des moyens alloués au contrôle fiscal est,

elle aussi, très difficile ». Cette situation est d'autant plus regrettable que, selon les sénateurs, l'administration dispose aujourd'hui d'un niveau inédit d'informations grâce auxquelles les nouvelles techniques d'analyse des données, dont dispose la DGFIP, devraient contribuer.

Compte tenu de ces moyens nouveaux et du « niveau des investissements informatiques réalisés par la DGFIP », la commission estime que les résultats donnés du contrôle fiscal sont décevants.

En gros, la critique porte bien évidemment sur le schéma directeur et relève avec pertinence que cela coïncide avec une chute constante des effectifs.

De fait la commission sénatoriale conclut, à juste titre, qu'« opposer schématiquement nouvelles technologies et ressources humaines ne pourra que nuire aux résultats du contrôle fiscal... ».

Inutile de dire que nous partageons cette analyse et nous l'avons d'ailleurs exprimée, depuis fort longtemps, à chaque directeur qui a eu en charge la DNEF. ■

# Où chef !

Les règles d'affectation et de recrutement issues de la fusion DGI-Trésor et qui s'appliquent à la DGFIP vont voler en éclats, au nom de la mobilité.

C'est ce qui ressort de la réunion du groupe de travail du 2 septembre consacré aux lignes directrices de gestion en matière de mobilité. La Direction générale prend la grave responsabilité unilatérale de remettre en cause les modalités négociées lors de la fusion et qui permettaient un équilibre entre priorités du service et convenances personnelles.

Dans les fiches qui sont proposées dans ce groupe de travail apparaissent de nouvelles régressions pour les agents de la DGFIP, l'administration remet en cause une fois de plus les garanties individuelles des agents en matière de mobilité :

Suppression des priorités en rapprochement pour les concubins, les demandes en soutien familial ou garde d'enfants ;

Fin du contingent de 50 % de rapprochements ;

L'ancienneté administrative désormais critère subsidiaire ;

Multiplication des postes au choix et de la mobilité inter ministérielle ;

Mise en place de l'entretien au bout de cinq ans de présence sur le poste ;

Instauration d'une durée minimale de trois ans pour les primos affectés et de deux ans pour les autres ;

Mise en place d'une durée maximale de cinq ans de présence sur certains postes ;

Mouvements de mutation au fil de l'eau selon le rythme des restructurations ;

Fin des CAP locales de défense individuelle et des CAP nationales d'examen des mouvements de mutation.

Tout cela a pour but d'accompagner la transformation de la DGFIP et la mise en place du nouveau réseau de proximité. L'agent n'étant plus qu'une variable d'ajustement ■

## Dialogue social à la dnef : « Pas de temps à perdre ! »

La Direction de la DNEF n'a apparemment pas de temps à perdre à analyser les conditions de vie au Travail avec les organisations syndicales de la DNEF. C'est assurément ce qu'il faut déduire de son comportement à l'égard des organisations syndicales.

Elle a en effet convoqué un Comité Technique Local le 13 octobre. A l'origine l'ordre du jour de ce CTL concernait le bilan d'activité de la DNEF et la formation professionnelle. Il s'agit traditionnellement d'un CTL assez dense car tous les aspects métiers, ressources humaines et organisationnelles sont discutés entre les OS et la Direction de la DNEF.

Compte tenu du confinement, le comité technique local sur les Conditions de vie au travail et le tableau de veille sociale n'a pas pu avoir lieu en Juin et la DNEF, à la différence de certaines autres Directions, n'a pas souhaité l'organiser en Audio conférence ou en Visio conférence. Ce CTL aurait donc dû, logiquement être organisé en fin d'année.

Sauf que la Direction a décidé de manière unilatérale d'organiser ce CTL le 13 octobre 2020, soit le jour du CTL sur le bilan d'activité, alors que le règlement intérieur du CTL impose l'organisation de deux CTL dans l'année. En alléguant un problème d'emploi du temps chargé, la Direction ne souhaite pas en réalité perdre son temps à discuter avec les OS sur les conditions de vie au Travail. Cette année a été particulièrement marquée par une dégradation des conditions de vie au travail (crise sanitaire, travail confiné, manque de personnels dans certains services, pression temporelle en raison du confinement), et l'organisation d'un CTL d'une journée sur cette thématique était parfaitement justifiée ■

### Faites ce que je dis...

Mardi 1<sup>er</sup> septembre, les trois organisations syndicales de la DNEF (Cgt, Solidaires et CFDT Finances Publiques) se présentaient aux nouveaux agents, comme chaque année, à qui nous souhaitons, une fois de plus, la bienvenue au sein de notre direction.

Tout s'est bien déroulé lors de cette présentation si ce n'est qu'il nous a été reproché, par la direction, de venir avec des livrets d'accueil, facteur aggravant de la propagation du Covid-19, pourtant préparés longtemps avant cette journée, mais sans les gants fournis par la direction, exigence apparemment nécessaire pour toute distribution dans nos locaux. Il va de soi que nous avons laissé nos livrets à la disposition des nouveaux agents en respectant les règles de distanciation sociale.

De même, de très nombreux collègues ont pu remarquer, très étonnés, de voir qu'un pot organisé par la direction avait lieu dehors, juste devant la DNEF mais aussi devant l'immeuble où sont établies des sociétés privées avec des salariés quelque peu gênés de devoir se faufiler au milieu de ce regroupement, sans aucun masque !

Masques dont le port est pourtant obligatoire, même en espace extérieur, en Seine-Saint-Denis.

Sans aucune discrétion, notre direction donnait ainsi un curieux exemple des règles sanitaires gérées par notre administration (vous avez dit « donneur de leçon » ?).

**Spectacle de Noël**

Précision sur le courriel de la délégation informant de l'annulation de l'arbre de Noël 2020.

Le contenu du message laisserait à penser que cette suppression serait une décision des organisations syndicales représentées au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS).

La tournure de phrase est malheureuse et ambiguë.

Il est rappelé que l'ordre du jour a été fixé, comme d'habitude par la délégation et que les organisations syndicales ont proposé, suite l'information formulée par le Président (Non syndical), que le budget initialement alloué au spectacle soit basculé sur les bons cadeaux.

Il est à relever que cette proposition, logique et évidente, est restée sans réponse à ce jour.

**DEFENSE DE L'EMPLOI****Marche pour l'emploi dans la zone aéroportuaire de Roissy !**

Le transport aérien traverse une crise sans précédent !

Air France, qui a reçu 7 milliards de prêts, annonce près de 7500 suppressions d'emplois.

Si l'on considère qu'un emploi supprimé chez Air France entraîne la suppression de 3 à 5 emplois dans la sous-traitance, on comprend l'inquiétude des salariés de la zone.

Le 15 octobre 2020 à 10h00 ils manifesteront à la gare RER de Roissy Charles De Gaulle.

**Au bon beurre !**

Tel un dommage collatéral de l'épidémie COVID 19, la restauration collective n'a toujours pas repris au restaurant inter entreprise (RIE) du site de Pantin, restauration confiée à la société EUREST. Cette situation ne peut plus s'éterniser.

Cette restauration a, comme c'est le cas dans la plupart des en-



treprises, été suspendue pendant le confinement. Plus de trois mois après le déconfinement, celle-ci a été substituée, sous la pression, par une offre de repas froids, sous la forme de sandwiches ou de salades, avec dessert (compote, laitage ou fruits) et boisson.

**Qui est bénéficiaire ?**

En fait cette prestation n'a plus rien à voir avec une offre de restauration. Il s'agit ni plus ni moins que d'une vente de produits achetés par la société EUREST auprès d'un fournisseur.

Cette situation qui dure ne



fait pas l'affaire des clients du RIE, dont une majorité sont agents DGFIP, qui signent à tour de bras la pétition initiée par les syndicats des trois directions des finances publiques.

En revanche, tout porte à croire que cette situation ne déplaît pas à la société Eurest qui avec un effectif minimum (un seul salarié et le gérant) encaisse pour chaque repas jusqu'à 10 € de prestation.

L'analyse d'un ticket (voir ci-contre), montre bien qu'en fait le repas qui est vendu au prix de 10,48€, comprend un montant d'admission de 4,20 €, correspondant à la subvention versée par l'action sociale. Hors, cette prestation d'admission se justifie-t-elle, à partir du moment où l'accès aux salles de restauration ne se fait plus ?

Au fond, on nous vend un repas qui vaut en fait 6,28 et pour lequel, dans l'exemple cité, seule la subvention complémentaire (1,46 €) vient s'imputer.

Dès lors, pour chaque repas EUREST encaisse un bénéfice net de 4,20 € sans contrepartie si ce n'est de la vente en self de produits manufacturés et achetés à

un prix bien inférieur, auprès d'un sous-traitant.

**Qui est perdant ?**

Mais les perdants sont aussi ceux qui en ont assez de limiter leurs repas à des sandwiches ou des salades et qui vont acheter à l'extérieur ou qui rapportent de chez eux leur pitance et qui de fait perdent le bénéfice du repas subventionné par l'action sociale.

EUREST				
L'équipe de pantin manufacture				
VOUS SOUHAITE UN				
BON APPETIT & UNE BONNE JOURNÉE				
Identifiant badge				
Catégorie DNEF>480				
Ancien solde			3.81	
Qté	Intitulé	TVA	Euros	
1	Admission	2	4.20	
1	COMPOTE TOUS FRUITS	2	0.90	
1	SALADE VAE	2	4.90	
1	CRISTALINE 50 CL	2	0.48	
Sub. Admission			-4.20	
Sub. Compl.			-1.46	
<b>Total</b>		€	<b>4.82</b>	
<b>Solde</b>			<b>-1.01</b>	
CODE	TAUX	TVA	HT	TTC
2	10.00%	0.95	9.53	10.48
Total TVA		0.95	9.53	10.48
<b>VERSEMENT IMPERATIF</b>				

A titre d'exemple nos collègues de la Rue Delizy, dont le restaurant collectif est aussi assuré par EUREST, ont depuis sa fermeture accès à une offre de repas effectuée par le traiteur associatif « Le Relais ». Celui-ci pratique pour un même repas le prix de 10,50 duquel il déduit les subventions versées par l'action sociale. Dans l'exemple cité, le prix payé serait de 4,84 € après imputation des subventions (4,20 + 1,46).

**Trouver une solution sécurisée**

Il est donc de notre intérêt à tous d'exiger le retour, dans un cadre sécurisé, d'une véritable offre de restauration collective. Cela aura l'avantage de rétablir des repas chauds et moins minimalistes et peut-être aussi de faire retravailler des salariés d'EUREST dont on peut craindre qu'ils aient été mis au chômage.

La pétition en cours de signature sera adressée aux responsables de l'association et de l'Action Sociale. Bon appétit ! ■